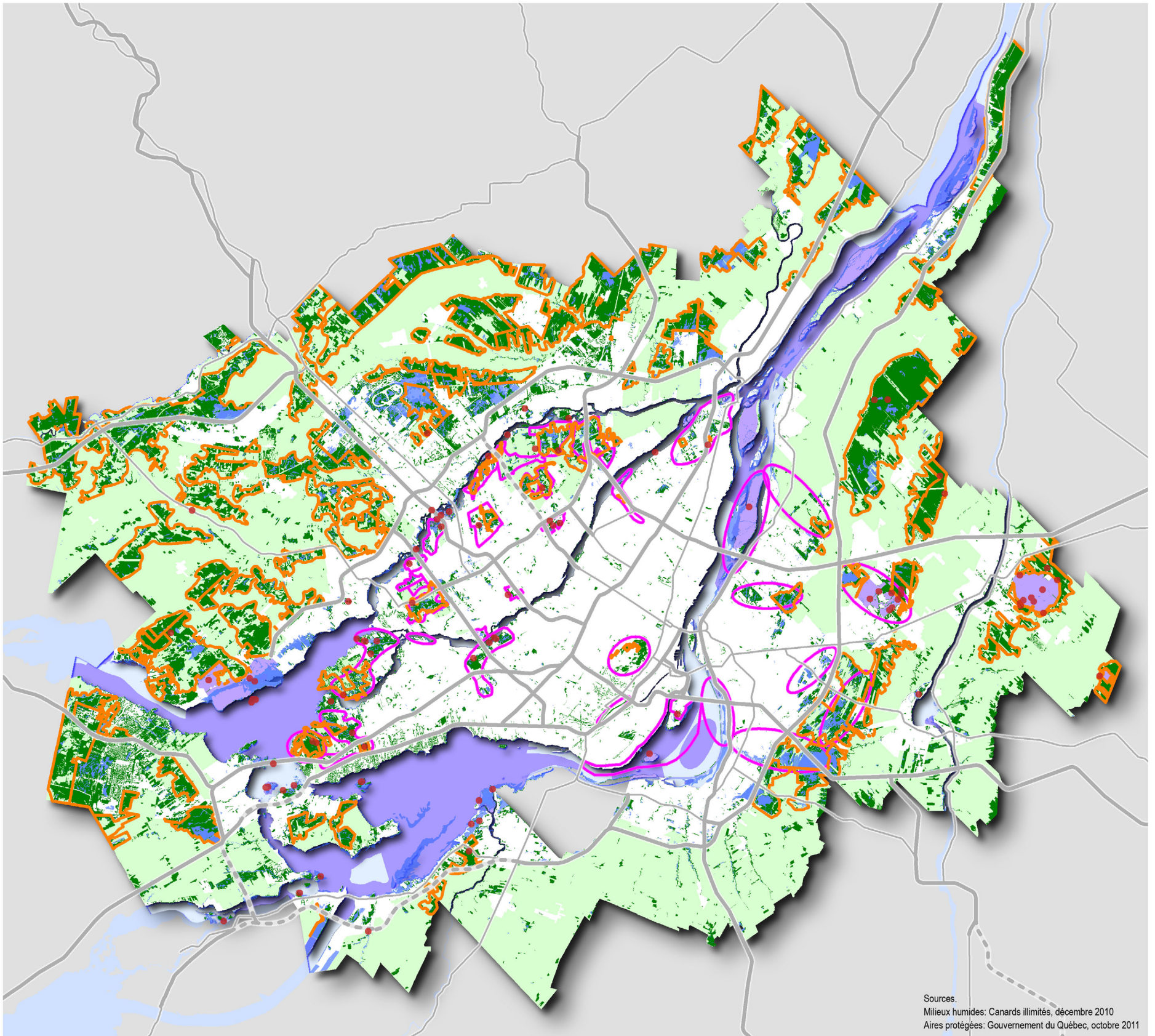
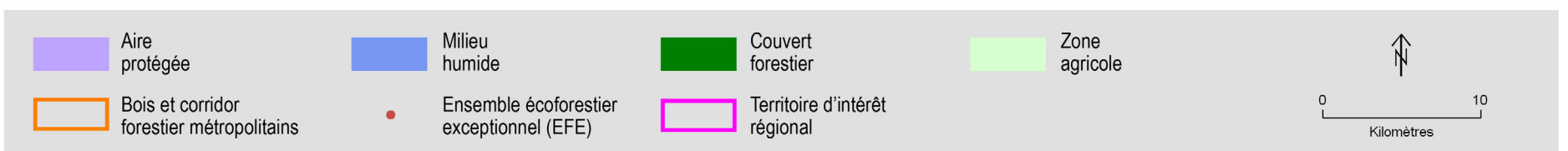


CARTE 21 – Potentiel de conservation des bois, des corridors forestiers et des milieux humides



Sources:
Milieux humides: Canards illimités, décembre 2010
Aires protégées: Gouvernement du Québec, octobre 2011



Ce document n'a aucune valeur légale. Pour consulter le document officiel, il faut se référer au Règlement numéro 2011-51 sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement adopté par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

